L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JUIN 1871. 4ème Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 8 JUIN.

VENTES A L'ENCHERE PAR CH. JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par H. Roger & Co, dans leurs salles d'encan—200 cabanes de chansonnes.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Banque de St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres.—Vente régulière de meubles.

Par S. J. Montgomery, à sa salle d'encans, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par C. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, conserves, etc.

Par F. J. Piquet, à 11 heures, rue Clairborne et Dumaine—la pharmacie de l'endroit.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encans, aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, châles dentelle, mouchoirs batistes.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Habillements faits de saison, lingerie de messieurs, malles, chapeaux, etc.

☞ Faites imprimer vos factures, cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Perdido.

Association de l'Hôtel St-Louis.

L'Association pour l'acquisition et l'exploitation de l'Hôtel St-Louis, est aujourd'hui constituée; on en trouvera la Charte dans nos colonnes. Comme nous l'avons dit dernièrement, le nombre des souscripteurs dépasse 500, le montant du capital souscrit est au-dessus de deux cent mille piastres, et tout nous fait espérer que le chiffre de trois cent mille piastres sera facilement atteint.

La première direction se compose de MM. Mouton, Cavaroc, Chaffraix, de Luzardi, P. N. Wiltz, M. Puig et Ch. Lafitte. Ces noms suffisent à poser l'affaire comme une entreprise sérieuse et qui sera conduite à bonne fin. On ne pouvait faire un meilleur choix d'hommes d'affaires joignant la prudence et la sagacité à l'esprit d'entreprise et à l'intelligence des besoins auxquels l'exploitation de l'Hôtel St-Louis doit faire face.

L'annonce d'une pareille direction contribuera, nous en sommes convaincu, à ranimer de nouvelles souscriptions; les retardataires, ceux qui doutaient de la réussite du projet, n'ont plus d'excuse; ils s'empresseront de venir d'eux-mêmes donner leur adhésion à une entreprise qui débute sous les plus heureux auspices.

Comme on le verra par la charte, le capital est divisé en 12,000 actions de $25 chacune. Les actions sont payables 20 0/0 comptant, à partir du 15 juin, et le surplus en fractions de 20 0/0, sur l'appel du conseil d'administration après trente jours d'avis; la seconde fraction de 20 0/0 ne pourra être appelée avant le 1er octobre prochain.

La société sera administrée par un président et un secrétaire-trésorier nommés par le conseil d'administration qui exercera un contrôle sérieux sur les affaires de la compagnie. Toutes les dépenses seront payées en chèques sur des allocations votées par le conseil et communiquées à la banque. Toutes les garanties seront prises pour la bonne administration des finances de la compagnie.

Nous pouvons compter, dès à présent, voir l'Hôtel St Louis ouvert l'automne prochain à des centaines de voyageurs, dont la présence rendra la vie et l'animation au Second District et donnera un nouvel essor aux transactions commerciales.

Les livres de souscription resteront ouverts jusqu'à ce que le chiffre de $300,000 ait été atteint. Plus tard, le capital pourra être porté à $500,000, si besoin est, pour donner plus de développement aux affaires de la compagnie.

SECOURS AUX INONDÉS.

Nous publions, dans notre partie anglaise, une seconde liste des souscriptions reçues par le comité de Secours pour les inondés.

Les sommes reçues hier s'élèvent à $4,324 50, ce qui, avec le montant de la première liste, forme un total de $9,569 50.

Les membres du comité nous prient de faire un énergique appel à toutes les personnes charitables. L'inondation menace de se prolonger pendant plusieurs jours et les souffrances des inondés ne feront qu'augmenter. Il y a des milliers de familles à secourir et dix mille piastres suffiront à peine à faire face aux besoins les plus pressants pendant les premiers jours. Que chacun se mette donc à l'œuvre et fasse souscrire ses voisins et ses connaissances pour remplir la caisse du comité à mesure qu'elle se videra.

Nous faisons appel aux petites bourses comme aux grosses. Il doit y avoir dans une ville de deux cent mille ames vingt mille personnes qui peuvent donner une piastre sans se gêner. Que les commerçants et les artisans prennent dans chaque quartier l'initiative de souscriptions particulières qui seront ensuite versées au comité central. Que chacun apporte son concours et son obole à l'œuvre de charité qu'impose à toute la communauté le désastre de l'inondation!

LES CAUSES DE L'INONDATION.— Nous publions dans notre partie anglaise une lettre de M. D. F. Kenner, agent des farmers du Canal Neuf, en réponse à certaines accusations portées contre leur administration au sujet des levées de ce Canal. M. Kenner nie qu'on ait jamais permis l'enlèvement des terres des levées et il ajoute qu'une surveillance très stricte a toujours été observée par les agents des fermiers. Il attribue la faiblesse de la levée qui s'est brisée dans l'avenue Hagan à un conduit qui a été creusé du Canal de l'avenue Hagan à travers la levée, du Canal Neuf, par le voyer de la ville, sans le consentement des fermiers. Les levées des deux canaux ont été construites par la ville et sont toujours restées sans son contrôle. M. Kenner conclut en demandant si, vendredi, c'est-à-dire près de 24 heures avant la rupture de la levée, avenue Hagan, quand n'avait pas couvert dans plusieurs places le Chemin de fer qui va du Bayou St Jean aux cimetières, et si l'eau n'était pas arrivée à la rue Broad!

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui se coute que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée. A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

ASSESSMENTS Nos. 58, 59 et 60.—Voyez dans nos colonnes d'annonces, l'avis de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane, rue Carondelet, 120, relativement aux décès de Werner Foiss, George Stanton et J. Jeff. Hall.

LEÇONS DE DROIT.—M. S. P. Siskron, Commercial Place, a un magnifique [illegible] du Nord. Aussi les membres du barreau affluent-ils à sa librairie. Les prix de M. Siskron sont invariablement modérés.

VOITURES PARISIENNES. — Le maison Lemon & Pelizard, de la rue du Canal, vient de recevoir par le dernier steamer un grand choix de chemises parisiennes, sans rivales dans le monde, chemises tout toile et avec devant en toile, ou chemises de coutil.

☞ Le steamer *J. J. Harris* partira directement pour Rockport, vendredi, 9 juin, à 5 heures du soir. Le fret sera reçu en main, au débarcadère, au pied de la rue Triomph.

L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Une dépêche de Versailles annonce que le successeur de l'archevêque Darboy, si lâchement assassiné par les insurgés, sera Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, membre de l'Institut et l'un des hommes les plus distingués de notre pays.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que c'est le sort des archevêques qui se sont succédé à Paris depuis la révolution de 89.

En 1763, M. de Juigné mourut sur l'échafaud.

En 1815, le cardinal Maury dut se réfugier à Rome avec les membres de la famille Bonaparte.

En 1830, M. de Quelen fut traqué par la démagogie, le palais archiépiscopal mis à sac, puis complétement détruit. La prétention clandestine contre le prêtre dura plusieurs années.

Son successeur, M. Affre, après des négociations assez difficiles avec Louis-Philippe, tombe sur la barricade du faubourg Saint Antoine, le 24 juin 1848.

Mgr Sibour, qui lui succéda, fut assassiné par Verger en 1857.

Mgr Morlot mourut dans son lit.

Enfin, Mgr Darboy, après avoir été mis au secret pendant six mois à Mazas, a été massacré le 22 mai 1871.

En tout, quatre archevêques sur sept ont péri de mort violente.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

L'OPÉRA EN VOYAGE.—Revenus, samedi dernier, de Galveston, après avoir donné une série de brillantes représentations, les artistes de l'Opéra ont de nouveau quitté la Nile-Orléans. Ils sont partis, ces jours-ci, pour New York, où ils doivent s'embarquer prochainement pour l'Europe. M. Calabrési, que ses affaires ont retenu plus longtemps, part ce matin, à onze heures, par le chemin de fer de la Nile-Orléans, de Mobile et du Texas, connu sous le nom de chemin de Chattanooga. Il prendra passage, le 17, à bord de la *Ville-de-Paris*, et il arrivera avant la fin du mois à Paris, où grâce à la haute habileté qui le distingue et à son expérience consommée il fera, nous en sommes certain, les affaires de notre théâtre à la satisfaction de la Société qu'il représente et du public orléanais.

Nos souhaits de bon voyage à l'éminent directeur et à ses compagnons de route.

Voici maintenant le nom des artistes réengagés pour la saison prochaine. Nous ne les avons pas communiqués plus tôt à nos lecteurs par la simple raison que tout en pouvant considérer comme certain le réengagement de ces artistes, les contrats n'étaient pas encore signés, et n'avaient pas, par conséquent, un caractère définitif. Le public apprendra avec plaisir que la Société s'est assurée, pour la saison prochaine les services de MM. Dumestre, Périé et Vallée, Mmes Nadii et Dumestre.

M. Castelmary, dont le départ a causé bien des regrets, n'a pas accepté les offres qui lui étaient faites par la Direction, bien qu'elles fussent basées sur une augmentation d'appointements. Il est parti le lendemain de la clôture, et, à son passage à New York, M. Strakosh l'a engagé pour aller chanter à Boston le rôle de Méphistophélès, dans lequel il a eu ici, on s'en souviendra longtemps, un si brillant succès.

Le Bal donné par la Société Française.

La correspondance suivante donne le résultat officiel du bal donné par la Société Française, dans la salle de l'Opéra, le 27 mai dernier:

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1871.

A M. F. LIMET,
Vice-président du Comité de Secours aux victimes de la guerre en France.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre la somme de $577 50, avec prière de l'envoyer en France pour être affectée au soulagement des infortunes créées par la guerre.

Cette somme représente la moitié du produit net du bal donné, le 27 mai, à la salle de l'Opéra, par la Société Française.

L'autre moitié a été, selon notre programme, versée dans la caisse de secours de la Société.

En présence de ce résultat, qui a dépassé mes prévisions, la direction du bal a voté des remerciements chaleureux à tous ceux qui, à divers titres, ont contribué au succès de l'œuvre.

C'est pour nous tous une grande joie de constater ici l'empressement de nos compatriotes. En voyant de quelle popularité le jugis notre Société,—en remarquant surtout l'appréciation générale du bien qu'elle fait, — nous formulons avec confiance un espoir, — c'est que tous les Français de cette ville voudront, dans un temps rapproché, appartenir à cette utile Institution et contribuer ainsi les moyens d'étendre ses bienfaits.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes respects.

F. TUJAGUE,
Président du Bal.

Nile-Orléans, 7 juin 1871.

A Monsieur F. TUJAGUE,
Président du bal donné par la Société Française.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de $577 50, montant de la moitié du produit net du bal donné le 27 mai, à la salle de l'Opéra, par la Société Française, moitié destinée au soulagement des victimes de la guerre en France.

Cette somme a été versée entre les mains de M. E. Merilh, trésorier du comité et sera envoyée en France pour y être distribuée selon vient le vœu de la Société.

Je ne puis, en ce moment, féliciter les organisateurs du bal et en particulier le président de l'heureux résultat obtenu. Ce résultat parle hautement en faveur de la popularité de la Société Française et je souhaite sincèrement la réalisation de l'espoir que vous exprimez, c'est que tous les résidents français de la Nouvelle-Orléans se rattacher à une société qui établit entre ses membres le lien de solidarité et d'union, et qui rend de précieux services à une partie importante de la population.

Recevez, cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

FÉLIX LIMET,
Vice-président du Comité de Secours pour les victimes de la guerre en France.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

Assemblée Nationale.

Séance du 18 mai.

L'ordre du jour appelle la lecture et la discussion du rapport sur le projet de loi portant ratification du traité de paix avec l'empire d'Allemagne.

La parole est à M. le comte de Meaux, rapporteur de la commission chargée de l'examen.

M. de Meaux, rapporteur.—Messieurs, les préliminaires de paix que vous avez été consultés, et que, à Bordeaux, sont changés en traité définitif de la paix. Cette paix est à nos yeux la plus douloureuse et la plus inévitable qu'on ait jamais vue dans notre histoire. Le troisième empire a livré la France à une troisième invasion. Et quand une Assemblée librement élue a pu être réunie elle n'est trouvée devant cette situation de la France. Le tiers de son territoire occupé par l'ennemi, ses cadres d'officiers prisonniers avec des armées entières, ses débris d'armées défaites et des recrues valeureuses mais improvisées pour diverses causes devant un ennemi qui partout en armes et victorieux: voilà ce qui rendait de faits les plus éclatants et les plus irréconciliables. Vous ne pouvez plus sauver les territoires exiés. Nous n'avons plus qu'à sauver la France sanglante et mutilée.

Nous avons souscrit les préliminaires de paix avec douleur.

La nécessité qui nous a contraints à Bordeaux nous a suivi à Versailles. Rien n'est venu changer du dehors ni du dehors: rien qui pût atténuer ses malheurs. Le contraire a eu lieu pintôt.

L'effort de la démagogie du 31 octobre avait pesé sur la paix prête à être signée. Le triomphe de la démagogie au 18 mars suspend aujourd'hui la libération du territoire.

S'il le traité définitif n'a fait que reproduire les préliminaires de paix nous n'aurons rien à ajouter à notre première décision, mais nous avons le pénible devoir d'examiner en quoi les deux conventions diffèrent l'une de l'autre, de les comparer entre elles et de peser les différences d'une main ferme et la mort dans l'âme.

Une de ces différences consiste en ce que le traité définitif fixe la date de l'évacuation jusqu'après le rétablissement de l'ordre. Nous devons cela à la démagogie.

Quelque dure que soit cette clause, nous avons l'espoir que les Allemands ne conserveront pas longtemps le privilége de s'occuper de nos affaires intérieures; le ministre des finances nous avait demandé l'assurance que les premiers 1,250 millions seront payés d'un seul coup, en un seul emprunt.

En ce qui concerne la question commerciale, on nous avait proposé de renouveler pour dix ans les traités de commerce expirant en 1877. Nos plénipotentiaires ont revendiqué pour notre pays le droit de régler ses tarifs lui-même.

Maintenant que Belfort, nous avons à choisir, entre une plus grande extension de notre territoire du côté de Belfort et un abandon de notre territoire du côté de Thionville, sur la frontière du Luxembourg.

Le gouvernement conseille fortement cet échange. Après avoir interrogé les populations, les autorités militaires et un général tonnes les personnes compétentes, la commission est déterminée, non sans débat, à vous le conseiller elle-même.

Le Luxembourg enclavé en quelque sorte dans la France et où le parler de quelques milliers de Français qui devraient croire leur sort fixé; voilà ce qui est qui nous a tous frappés. Toutefois, la majorité de la commission a cru qu'il valait mieux nous ouvrir à Paris et nous rapprocher de la frontière de la Belgique pour le cas où la neutralité de ces pays serait mise en question.

L'éventualité changera peut-être quelque jour, mais elle est dès aujourd'hui pour nous un sujet de sécurité.

Si la France venait à être attaquée, dans la Belgique, dans le Luxembourg, le territoire ne serait pas le théâtre de la guerre.

Le gouvernement a cru devoir, en présence de ces exigences qu'il signale.

Parlant de l'échange proposé par l'Allemagne au sujet de Belfort, le général Chanzy déclare ne voir aucun avantage dans cet échange. En mettant en partie le terrains cédés par l'Allemagne et ceux que nous lui cédons, il durait un véritable désavantage au contraire. Les minerais ferroniens sont plus riches d'une part que de l'autre. D'un autre côté il n'est pas exact de dire que les populations du côté de Metz parlent plus allemand que celles du côté de Belfort. Au point de vue stratégique le désavantage n'est pas moins grand. En cédant des territoires nouveaux près du Luxembourg on nous ferme le chemin de fer de Longwy à Arlon. Cette cession, rapprochant les Allemands du Luxembourg qu'ils semblent disposés à annexer, les rendrait et complétérait presque la ceinture dont ils veulent décréditer le Grand-Duché, une de leurs conditions les moins dissimulées. Les déclarations du prince de Bismark sont précises à cet égard.

Nous ne pourrions accepter qu'une compensation. Mais ne devons-d'illusions accepter aucune compensée qui puisse atténuer les conséquences de la force qui nous a vaincus et prévaincus.

Le général Chanzy relève aussi la clause qui laisse l'Allemagne juge de l'époque où elle retirera ses troupes du rayon de Paris, puisqu'elle seule détermine quand l'ordre sera rétabli à Paris et en France. Il faudra payer 1 milliard 500 millions pour que nous soyons libres de ce côté. M. le général Chanzy combat rapidement encore d'autres clauses qui ne sont que des aggravations des conditions admises, sans qu'il y ait aucune compensation. Le général Chanzy pourrait en demandant certaines modifications aux conditions de l'occupation allemande et sur la situation faite aux départements envahis. Il conclut en demandant que les en tisane sur conditions des préliminaires de paix dont l'Assemblée a reçu communication à Bordeaux. En effet, l'insurrection détestable qui afflige notre pays ne saurait donner à l'Allemagne le droit de nous imposer des conditions nouvelles et inacceptables. Il y va de notre dignité et de l'honneur de l'Allemagne.

M. le président annonce que plusieurs membres lui ont remis une déclaration par laquelle la Chambre se constitue en comité secret.

M. le président va mettre la demande de comité secret aux voix.

M. Thiers se dispose à monter à la tribune pour combattre la proposition du comité secret.

Les auteurs de cette proposition la retirent.

Un membre.—M. le général Chanzy ayant commencé la discussion, le comité secret devient inutile.

M. Pelteau de Villeneuve.—Une discussion semblable demande le calme, la dignité de l'attitude et une réalisation en quelque sorte obligée. Le gouvernement territoriale paraît à l'ordre du jour devoir être l'objet d'un examen public. L'honorable membre fait partie de la minorité de la commission, et il lui fait toute la gravité des convictions pour ceux absolument la tribune dans une question aussi grave de qui occupe non seulement cette Assemblée, non seulement l'Europe, mais le monde entier. Les préliminaires de la paix ont été subis, subis douloureusement comme une nécessité, mais il n'aurait pas dû être aggravé.

L'article 18 dit: "La France concède à perpétuité."

Dans cette concession à perpétuité, (Bruit.) je vois des Français qui restent Français et d'autres qu'on nous promet.

Pour M. Pelteau de Villeneuve, aucun gouvernement à la hauteur du droit de réclamer la qualité de français à des territoires déclarés français dans les préliminaires de paix. Dans le rayon de Belfort, la question est réservée pour une rectification de frontières. Ce seat de nouveaux Français que l'on propose d'accepter, et cette acquisition serait parfaite si elle devait pas être le corrélaire d'une aliénation voulueuse, sur un autre point, des nouveaux Français que les préliminaires ont conservés comme français, et nous ne pouvons soustraire à leurs habitants la qualité de français qui leur était définitivement acquise. L'honorable membre de la minorité de la commission conteste aussi les avantages de la cession au point de vue des produits territoriaux et surtout des produits minéraux qui ont une toute autre valeur qu'en 1815 que ceux de Bordeaux, sont Belfort. C'est 1 milliard 200 millions que nous devons à la Prusse. L'annexion, une fois votée, c'est la condamnation de l'industrie de Longwy et des Ardennes.

M. Pelteau est voisin des deux pays en question: l'un et l'autre ont son affection; mais des populations françaises ne peuvent pas être cédées volontairement. Nous n'étions pas libres à cet égard dans les préliminaires. Aujourd'hui nous ne devons pas consentir à l'aliénation d'une cité mêmée défaites et des recrues valeureuses mais improvisées pour diverses causes devant un ennemi victorieux: voilà ce qui rendait de faits les plus éclatants et les plus irréconciliables. Vous ne pouvez plus sauver les territoires exiés. Nous n'avons plus qu'à sauver la France sanglante et mutilée.

Nous avons souscrit les préliminaires de paix avec douleur.

La nécessité qui nous a contraints à Bordeaux nous a suivi à Versailles. Rien n'est venu changer du dedans ni du dehors: rien qui pût atténuer ses malheurs. Le contraire a eu lieu pintôt.

L'effort de la démagogie du 31 octobre avait pesé sur la paix prête à être signée. Le triomphe de la démagogie au 18 mars suspend aujourd'hui la libération du territoire.

S'il le traité définitif n'a fait que reproduire les préliminaires de paix nous n'aurons rien à ajouter à notre première décision, mais nous avons le pénible devoir d'examiner en quoi les deux conventions diffèrent l'une de l'autre, de les comparer entre elles et de peser les différences d'une main ferme et la mort dans l'âme.

Une de ces différences consiste en ce que le traité définitif fixe la date de l'évacuation jusqu'après le rétablissement de l'ordre. Nous devons cela à la démagogie.

Quelque dure que soit cette clause, nous avons l'espoir que les Allemands ne conserveront pas longtemps le privilége de s'occuper de nos affaires intérieures; le ministre des finances nous avait demandé l'assurance que les premiers 1,250 millions seront payés d'un seul coup, en un seul emprunt.

En ce qui concerne la question commerciale, on nous avait proposé de renouveler pour dix ans les traités de commerce expirant en 1877. Nos plénipotentiaires ont revendiqué pour notre pays le droit de régler ses tarifs lui-même.

Maintenant que Belfort, nous avons à choisir, entre une plus grande extension de notre territoire du côté de Belfort et un abandon de notre territoire du côté de Thionville, sur la frontière du Luxembourg.

Le gouvernement conseille fortement cet échange. Après avoir interrogé les populations, les autorités militaires et un général tonnes les personnes compétentes, la commission est déterminée, non sans débat, à vous le conseiller elle-même.

Le Luxembourg enclavé en quelque sorte dans la France et où le parler de quelques milliers de Français qui devraient croire leur sort fixé; voilà ce qui est qui nous a tous frappés. Toutefois, la majorité de la commission a cru qu'il valait mieux nous ouvrir à Paris et nous rapprocher de la frontière de la Belgique pour le cas où la neutralité de ces pays serait mise en question.

L'éventualité changera peut-être quelque jour, mais elle est dès aujourd'hui pour nous un sujet de sécurité.

Si la France venait à être attaquée, dans la Belgique, dans le Luxembourg, le territoire ne serait pas le théâtre de la guerre.

Le gouvernement a cru devoir, en présence de ces exigences qu'il signale.

Parlant de l'échange proposé par l'Allemagne au sujet de Belfort, le général Chanzy déclare ne voir aucun avantage dans cet échange. En mettant en partie le terrains cédés par l'Allemagne et ceux que nous lui cédons, il durait un véritable désavantage au contraire. Les minerais ferroniens sont plus riches d'une part que de l'autre. D'un autre côté il n'est pas exact de dire que les populations du côté de Metz parlent plus allemand que celles du côté de Belfort. Au point de vue stratégique le désavantage n'est pas moins grand. En cédant des territoires nouveaux près du Luxembourg on nous ferme le chemin de fer de Longwy à Arlon. Cette cession, rapprochant les Allemands du Luxembourg qu'ils semblent disposés à annexer, les rendrait et complétérait presque la ceinture dont ils veulent décréditer le Grand-Duché, une de leurs conditions les moins dissimulées. Les déclarations du prince de Bismark sont précises à cet égard.

Nous ne pourrions accepter qu'une compensation. Mais ne devons-d'illusions accepter aucune compensée qui puisse atténuer les conséquences de la force qui nous a vaincus et prévaincus.

M. le général Chanzy relève aussi la clause qui laisse l'Allemagne juge de l'époque où elle retirera ses troupes du rayon de Paris, puisqu'elle seule détermine quand l'ordre sera rétabli à Paris et en France. Il faudra payer 1 milliard 500 millions pour que nous soyons libres de ce côté. M. le général Chanzy combat rapidement encore d'autres clauses qui ne sont que des aggravations des conditions admises, sans qu'il y ait aucune compensation. Le général Chanzy pourrait en demandant certaines modifications aux conditions de l'occupation allemande et sur la situation faite aux départements envahis. Il conclut en demandant que les en tisane sur conditions des préliminaires de paix dont l'Assemblée a reçu communication à Bordeaux. En effet, l'insurrection détestable qui afflige notre pays ne saurait donner à l'Allemagne le droit de nous imposer des conditions nouvelles et inacceptables. Il y va de notre dignité et de l'honneur de l'Allemagne.

M. le président annonce que plusieurs membres lui ont remis une déclaration par laquelle la Chambre se constitue en comité secret.

M. le président va mettre la demande de comité secret aux voix.

M. Thiers se dispose à monter à la tribune pour combattre la proposition du comité secret.

Les auteurs de cette proposition la retirent.

Un membre.—M. le général Chanzy ayant commencé la discussion, le comité secret devient inutile.

M. Pelteau de Villeneuve.—Une discussion semblable demande le calme, la dignité de l'attitude et une réalisation en quelque sorte obligée. Le gouvernement territoriale paraît à l'ordre du jour devoir être l'objet d'un examen public. L'honorable membre fait partie de la minorité de la commission, et il lui fait toute la gravité des convictions pour ceux absolument la tribune dans une question aussi grave de qui occupe non seulement cette Assemblée, non seulement l'Europe, mais le monde entier. Les préliminaires de la paix ont été subis, subis douloureusement comme une nécessité, mais il n'aurait pas dû être aggravé.

L'article 18 dit: "La France concède à perpétuité."

Dans cette concession à perpétuité, (Bruit.) je vois des Français qui restent Français et d'autres qu'on nous promet.

Pour M. Pelteau de Villeneuve, aucun gouvernement à la hauteur du droit de réclamer la qualité de français à des territoires déclarés français dans les préliminaires de paix. Dans le rayon de Belfort, la question est réservée pour une rectification de frontières. Ce seat de nouveaux Français que l'on propose d'accepter, et cette acquisition serait parfaite si elle devait pas être le corrélaire d'une aliénation voulueuse, sur un autre point, des nouveaux Français que les préliminaires ont conservés comme français, et nous ne pouvons soustraire à leurs habitants la qualité de français qui leur était définitivement acquise. L'honorable membre de la minorité de la commission conteste aussi les avantages de la cession au point de vue des produits territoriaux et surtout des produits minéraux qui ont une toute autre valeur qu'en 1815 que ceux de Bordeaux, sont Belfort. C'est 1 milliard 200 millions que nous devons à la Prusse. L'annexion, une fois votée, c'est la condamnation de l'industrie de Longwy et des Ardennes.

M. Pelteau est voisin des deux pays en question: l'un et l'autre ont son affection; mais des populations françaises ne peuvent pas être cédées volontairement. Nous n'étions pas libres à cet égard dans les préliminaires. Aujourd'hui nous ne devons pas consentir à l'aliénation d'une cité mêmée défaites et des recrues valeureuses mais improvisées pour diverses causes devant un ennemi victorieux: voilà ce qui rendait de faits les plus éclatants et les plus irréconciliables. Vous ne pouvez plus sauver les territoires exiés. Nous n'avons plus qu'à sauver la France sanglante et mutilée.

Nous avons souscrit les préliminaires de paix avec douleur.

La nécessité qui nous a contraints à Bordeaux nous a suivi à Versailles. Rien n'est venu changer du dedans ni du dehors: rien qui pût atténuer ses malheurs. Le contraire a eu lieu pintôt.

L'effort de la démagogie du 31 octobre avait pesé sur la paix prête à être signée. Le triomphe de la démagogie au 18 mars suspend aujourd'hui la libération du territoire.

S'il le traité définitif n'a fait que reproduire les préliminaires de paix nous n'aurons rien à ajouter à notre première décision, mais nous avons le pénible devoir d'examiner en quoi les deux conventions diffèrent l'une de l'autre, de les comparer entre elles et de peser les différences d'une main ferme et la mort dans l'âme.

Une de ces différences consiste en ce que le traité définitif fixe la date de l'évacuation jusqu'après le rétablissement de l'ordre. Nous devons cela à la démagogie.

Quelque dure que soit cette clause, nous avons l'espoir que les Allemands ne conserveront pas longtemps le privilége de s'occuper de nos affaires intérieures; le ministre des finances nous avait demandé l'assurance que les premiers 1,250 millions seront payés d'un seul coup, en un seul emprunt.

En ce qui concerne la question commerciale, on nous avait proposé de renouveler pour dix ans les traités de commerce expirant en 1877. Nos plénipotentiaires ont revendiqué pour notre pays le droit de régler ses tarifs lui-même.

Maintenant que Belfort, nous avons à choisir, entre une plus grande extension de notre territoire du côté de Belfort et un abandon de notre territoire du côté de Thionville, sur la frontière du Luxembourg.

Le gouvernement conseille fortement cet échange. Après avoir interrogé les populations, les autorités militaires et un général tonnes les personnes compétentes, la commission est déterminée, non sans débat, à vous le conseiller elle-même.

Le Luxembourg enclavé en quelque sorte dans la France et où le parler de quelques milliers de Français qui devraient croire leur sort fixé; voilà ce qui est qui nous a tous frappés. Toutefois, la majorité de la commission a cru qu'il valait mieux nous ouvrir à Paris et nous rapprocher de la frontière de la Belgique pour le cas où la neutralité de ces pays serait mise en question.

L'éventualité changera peut-être quelque jour, mais elle est dès aujourd'hui pour nous un sujet de sécurité.

Si la France venait à être attaquée, dans la Belgique, dans le Luxembourg, le territoire ne serait pas le théâtre de la guerre.

Le gouvernement a cru devoir, en présence de ces exigences qu'il signale.

Parlant de l'échange proposé par l'Allemagne au sujet de Belfort, le général Chanzy déclare ne voir aucun avantage dans cet échange. En mettant en partie le terrains cédés par l'Allemagne et ceux que nous lui cédons, il durait un véritable désavantage au contraire. Les minerais ferroniens sont plus riches d'une part que de l'autre. D'un autre côté il n'est pas exact de dire que les populations du côté de Metz parlent plus allemand que celles du côté de Belfort. Au point de vue stratégique le désavantage n'est pas moins grand. En cédant des territoires nouveaux près du Luxembourg on nous ferme le chemin de fer de Longwy à Arlon. Cette cession, rapprochant les Allemands du Luxembourg qu'ils semblent disposés à annexer, les rendrait et complétérait presque la ceinture dont ils veulent décréditer le Grand-Duché, une de leurs conditions les moins dissimulées. Les déclarations du prince de Bismark sont précises à cet égard.

Nous ne pourrions accepter qu'une compensation. Mais ne devons-d'illusions accepter aucune compensée qui puisse atténuer les conséquences de la force qui nous a vaincus et prévaincus.

M. le général Chanzy relève aussi la clause qui laisse l'Allemagne juge de l'époque où elle retirera ses troupes du rayon de Paris, puisqu'elle seule détermine quand l'ordre sera rétabli à Paris et en France. Il faudra payer 1 milliard 500 millions pour que nous soyons libres de ce côté. M. le général Chanzy combat rapidement encore d'autres clauses qui ne sont que des aggravations des conditions admises, sans qu'il y ait aucune compensation. Le général Chanzy pourrait en demandant certaines modifications aux conditions de l'occupation allemande et sur la situation faite aux départements envahis. Il conclut en demandant que les en tisane sur conditions des préliminaires de paix dont l'Assemblée a reçu communication à Bordeaux. En effet, l'insurrection détestable qui afflige notre pays ne saurait donner à l'Allemagne le droit de nous imposer des conditions nouvelles et inacceptables. Il y va de notre dignité et de l'honneur de l'Allemagne.

M. le président annonce que plusieurs membres lui ont remis une déclaration par laquelle la Chambre se constitue en comité secret.

M. le président va mettre la demande de comité secret aux voix.

M. Thiers se dispose à monter à la tribune pour combattre la proposition du comité secret.

Les auteurs de cette proposition la retirent.

Un membre.—M. le général Chanzy ayant commencé la discussion, le comité secret devient inutile.

M. Pelteau de Villeneuve.—Une discussion semblable demande le calme, la dignité de l'attitude et une réalisation en quelque sorte obligée. Le gouvernement territoriale paraît à l'ordre du jour devoir être l'objet d'un examen public. L'honorable membre fait partie de la minorité de la commission, et il lui fait toute la gravité des convictions pour ceux absolument la tribune dans une question aussi grave de qui occupe non seulement cette Assemblée, non seulement l'Europe, mais le monde entier. Les préliminaires de la paix ont été subis, subis douloureusement comme une nécessité, mais il n'aurait pas dû être aggravé.

L'article 18 dit: "La France concède à perpétuité."

Dans cette concession à perpétuité, (Bruit.) je vois des Français qui restent Français et d'autres qu'on nous promet.

Pour M. Pelteau de Villeneuve, aucun gouvernement à la hauteur du droit de réclamer la qualité de français à des territoires déclarés français dans les préliminaires de paix. Dans le rayon de Belfort, la question est réservée pour une rectification de frontières. Ce seat de nouveaux Français que l'on propose d'accepter, et cette acquisition serait parfaite si elle devait pas être le corrélaire d'une aliénation voulueuse, sur un autre point, des nouveaux Français que les préliminaires ont conservés comme français, et nous ne pouvons soustraire à leurs habitants la qualité de français qui leur était définitivement acquise. L'honorable membre de la minorité de la commission conteste aussi les avantages de la cession au point de vue des produits territoriaux et surtout des produits minéraux qui ont une toute autre valeur qu'en 1815 que ceux de Bordeaux, sont Belfort. C'est 1 milliard 200 millions que nous devons à la Prusse. L'annexion, une fois votée, c'est la condamnation de l'industrie de Longwy et des Ardennes.

M. Pelteau est voisin des deux pays en question: l'un et l'autre ont son affection; mais des populations françaises ne peuvent pas être cédées volontairement. Nous n'étions pas libres à cet égard dans les préliminaires. Aujourd'hui nous ne devons pas consentir à l'aliénation d'une cité mêmée défaites et des recrues valeureuses mais improvisées pour diverses causes devant un ennemi victorieux: voilà ce qui rendait de faits les plus éclatants et les plus irréconciliables. Vous ne pouvez plus sauver les territoires exiés. Nous n'avons plus qu'à sauver la France sanglante et mutilée.

Nous avons souscrit les préliminaires de paix avec douleur.

La nécessité qui nous a contraints à Bordeaux nous a suivi à Versailles. Rien n'est venu changer du dedans ni du dehors: rien qui pût atténuer ses malheurs. Le contraire a eu lieu pintôt.

L'effort de la démagogie du 31 octobre avait pesé sur la paix prête à être signée. Le triomphe de la démagogie au 18 mars suspend aujourd'hui la libération du territoire.

S'il le traité définitif n'a fait que reproduire les préliminaires de paix nous n'aurons rien à ajouter à notre première décision, mais nous avons le pénible devoir d'examiner en quoi les deux conventions diffèrent l'une de l'autre, de les comparer entre elles et de peser les différences d'une main ferme et la mort dans l'âme.

Une de ces différences consiste en ce que le traité définitif fixe la date de l'évacuation jusqu'après le rétablissement de l'ordre. Nous devons cela à la démagogie.

Quelque dure que soit cette clause, nous avons l'espoir que les Allemands ne conserveront pas longtemps le privilége de s'occuper de nos affaires intérieures; le ministre des finances nous avait demandé l'assurance que les premiers 1,250 millions seront payés d'un seul coup, en un seul emprunt.

En ce qui concerne la question commerciale, on nous avait proposé de renouveler pour dix ans les traités de commerce expirant en 1877. Nos plénipotentiaires ont revendiqué pour notre pays le droit de régler ses tarifs lui-même.

Maintenant que Belfort, nous avons à choisir, entre une plus grande extension de notre territoire du côté de Belfort et un abandon de notre territoire du côté de Thionville, sur la frontière du Luxembourg.

Le gouvernement conseille fortement cet échange. Après avoir interrogé les populations, les autorités militaires et un général tonnes les personnes compétentes, la commission est déterminée, non sans débat, à vous le conseiller elle-même.

Le Luxembourg enclavé en quelque sorte dans la France et où le parler de quelques milliers de Français qui devraient croire leur sort fixé; voilà ce qui est qui nous a tous frappés. Toutefois, la majorité de la commission a cru qu'il valait mieux nous ouvrir à Paris et nous rapprocher de la frontière de la Belgique pour le cas où la neutralité de ces pays serait mise en question.

L'éventualité changera peut-être quelque jour, mais elle est dès aujourd'hui pour nous un sujet de sécurité.

Si la France venait à être attaquée, dans la Belgique, dans le Luxembourg, le territoire ne serait pas le théâtre de la guerre.

Le gouvernement a cru devoir, en présence de ces exigences qu'il signale.

Parlant de l'échange proposé par l'Allemagne au sujet de Belfort, le général Chanzy déclare ne voir aucun avantage dans cet échange. En mettant en partie le terrains cédés par l'Allemagne et ceux que nous lui cédons, il durait un véritable désavantage au contraire. Les minerais ferroniens sont plus riches d'une part que de l'autre. D'un autre côté il n'est pas exact de